



Commune de MORTROUX

Compte rendu Séance du 7 juillet 2017

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le sept juillet deux mil dix-sept à la Mairie à vingt heures, selon convocation du 03/07/2017 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Monsieur Franck POISSONNIER a été désigné secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Poissonnier Franck, Mercier Stéphane,
et Mesdames Conilleau Véronique, Lavalette Isabelle, Poirier Eliane.

Absents : Néant,

Représentés : Néant,

Excusés : Diaz Florence, Meignat Emmanuel, Aujean Angéline, Hemery Dominique.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

Décision n° 2017-008 en date du 29/05/2017 portant sur la signature d'un devis de la société NAUDON MATHE pour la fourniture et la pose de fenêtres à la Mairie d'un montant de 2 258.48 € HT soit 2 710.18 € TTC.

Décision n° 2017-009 en date du 12/06/2017 portant sur la signature d'un devis de la société SARL COLAS pour la réfection des canalisations d'eau potable des villages du Puy Aumont, du Poteau et de Porteix d'un montant de 24 167.18 € HT soit 29 000.62 € TTC.

Décision n° 2017-010 en date du 12/06/2017 portant sur la signature d'un devis de Monsieur DECOUX Laurent pour effectuer la rampe d'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite d'un montant de 3 498.86 € HT soit 4 198.63 € TTC.

Décision n° 2017-011 en date du 12/06/2017 portant sur la signature d'un devis de la SARL JEAUMOT pour remplacer les sanitaires existants par des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite d'un montant de 2 288.91 € HT et 2 744.89 € TTC.

Décision n° 2017-012 en date du 12/06/2017 portant sur la signature d'un devis de la société Les Meubles de la Marche pour la fourniture et la pose de portes et d'une tablette d'un montant de 1 174.00 € HT et 1 408.80 € TTC.

Décision n° 2017-013 en date du 12/06/2017 portant sur la signature d'un devis de la société Signalisation pour la fourniture de panneaux de signalisation de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite d'un montant de 434.15 € HT et 520.98 € TTC.



2017-029

DM N°1 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget général prévisionnel 2017, afin de prendre en compte les amortissements suite à la reprise du restaurant et du bâtiment Le Sully :

<i>Objet</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
6811-042- Dotations aux amortissements		+ 34 631.00
023-Virement à la section d'investissement		-25 889.00
777-042-Quote part des subventions	+ 8 742.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 8 742,00	+ 8 742.00
021-Virement de la section de fonctionnement	-25 889.00	
13911-040- Etat et établissements nationaux		+ 8 742.00
28132-040- Immeubles de rapport	+ 34 159.00	
28188-040- Autres immobilisations corporelles	+ 472.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 8 742.00	+ 8 742.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.



2017-030

DM N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget eau et assainissement prévisionnel 2017, afin d'ajuster des dépenses d'investissements :

<i>Objet</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
618- Divers		-11 000.00
023-Virement à la section d'investissement		+ 11 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00
021-Virement de la section de fonctionnement	+11 000.00	
21531- Réseau d'adduction d'eau		+ 11 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	11 000.00	11 000.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.



2017-031

COLIS DE NOËL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner des colis de Noël pour un montant maximum de 1 000 € aux personnes âgées de 75 ans et plus de la Commune de Mortroux.

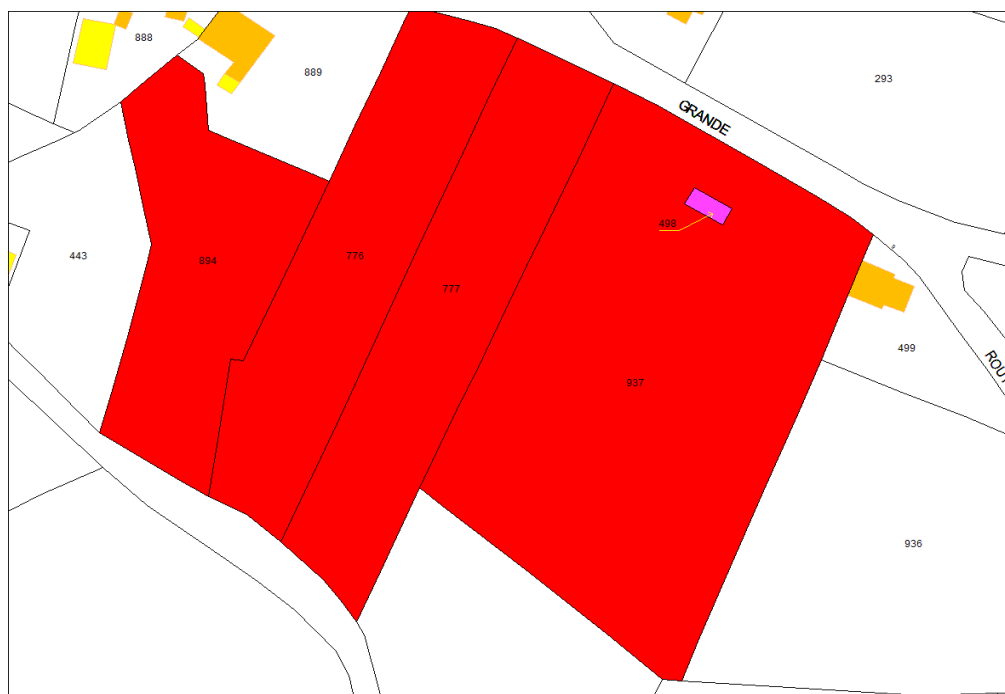


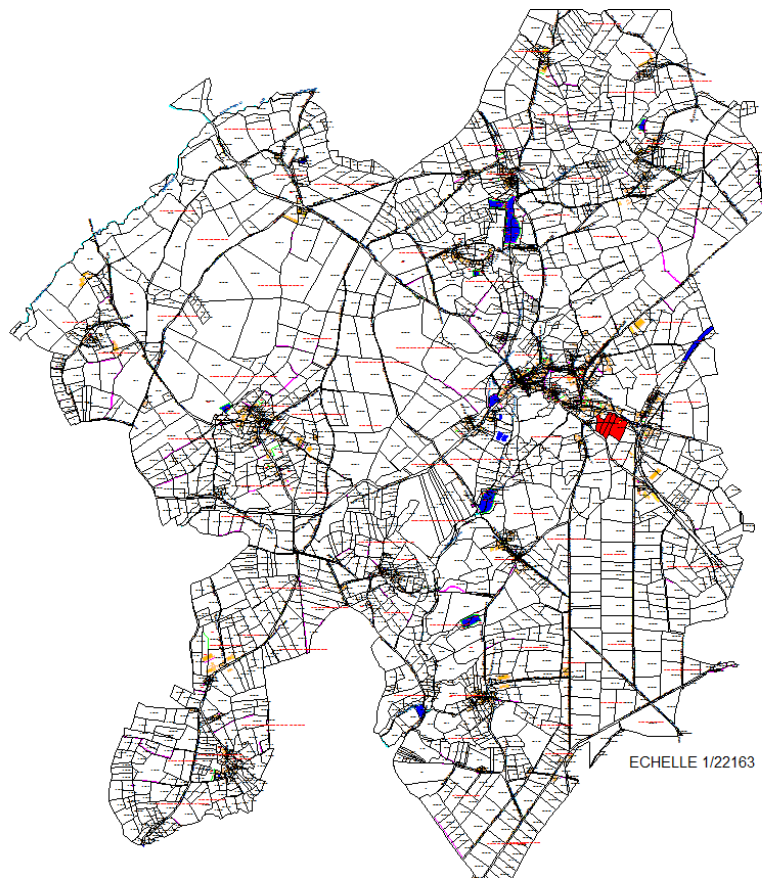
2017-032

INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur le secteur du territoire communal, dans le bourg, sur les parcelles cadastrées B 937 (9056 m²), B 894 (3117 m²), B 777 (3736 m²), B 498 (52 m²) et B 776 (3647 m²) (cf. plan) dans le but d'une acquisition foncière pour proposer des lots ouverts à la construction aux nouveaux arrivants.
- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.
- Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.





2017-033

AVENIR DES DONNS DE LIVRES DONNES A LA BIBLIOTHEQUE – DONNS A LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE LA CREUSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- de donner les livres, qui ne sont plus utilisés par la bibliothèque de Mortroux, à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Creuse (BDP).
- d’orienter les personnes directement vers un don à la BDP de la Creuse dans le cas d’un don de livres à la bibliothèque de Mortroux.



2017-034

DONNS DES OBJETS COMMEMORATIFS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- de donner les objets commémoratifs restants au comité de jumelage 2 Mortroux.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupant les fonctions de secrétaire de mairie a demandé sa mise en disponibilité à partir du 1^{er} octobre 2017.

A Mortroux, le 17 juillet 2017.